



TREFFIEUX

Bulletin municipal

Janvier 2023

#08



Sommaire

ÉDITO

Par Didier BRUHAY, Maire p. 3

ÉVÈNEMENT

Vœux du Maire p. 3

Recensement p. 4

Mot de M. Jean-Claude RAUX, député de la 6ème circonscription de Loire-Atlantique p. 5

RETOUR SUR

Téléthon p. 6

Veillées Graines d'Automne p. 6

Belle prise à Gruellau p. 6

Cérémonie du 13 novembre p. 7

Bonne retraite Nelly p. 7

Sainte Barbe p. 7

Restons vigilants p. 8

Colis des Aînés p. 8

Colis solidaires de Noël p. 8

Marché de Noël p. 9

Rapport d'activité de la déchetterie p. 9

UN JOUR, UNE HISTOIRE

Créaline, artisan fleuriste p. 10

ÉTAT CIVIL

Naissances p. 11

Décès p. 11

Mariages p. 11

PERMIS DE CONSTRUIRE p. 11

LE PETIT MOT DE KRISTELL p. 12

MUNICIPALITÉ

Conseil municipal du 11 juillet 2022 p. 13

Conseil municipal du 12 septembre 2022 p. 14

Conseil municipal du 10 octobre 2022 p. 15

Conseil municipal du 7 novembre 2022 p. 16

INFOS PRATIQUES p. 17

ANNUAIRE ARTISANS COMMERCE ENTREPRISES p. 19

JEUX p. 20

ADMINISTRATIONS & SERVICES p. 20

Édito

Chères Treffiolaises, Chers Treffiollais,

Ce début d'année 2023 revêt un caractère bien particulier avec de nombreuses annonces et constats suscitant plus ou moins d'angoisse : le dérèglement climatique, la guerre en Ukraine, l'augmentation des matières premières et du coût de l'énergie, notre pouvoir d'achat qui se réduit au fil des jours et la crise sanitaire qui peut ressurgir à tout instant.

Malgré ce contexte délicat, la municipalité pour notre bien-être va poursuivre les investissements projetés en cette nouvelle année :

- la réalisation des travaux d'amélioration de la Rue des Rivières et de la Rue de la Raballerie pour renforcer la sécurité dans nos déplacements.
- la rénovation de l'ancienne poste et du corps de ferme adjacent avec la création de 7 nouveaux logements dans le cadre du Premier Réinventer Rural.
- la construction de 4 nouveaux logements par la société Loire Atlantique Habitations.
- avec le soutien financier global de la Communauté de communes de Nozay, la création de la zone d'activités.

Elle étudiera en parallèle :

- l'aménagement de la Place Saint-Grégoire.
- la faisabilité de renforcer l'offre commerciale dans le centre-bourg.
- avec un partenaire, l'installation d'une salle de sports (dojo) sur notre territoire.

Elle continuera à travailler au sein de l'intercommunalité sur :

- la rédaction du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
- l'équipement de voies douces sur chacune de nos communes.

Bien évidemment pour mener à bien ces investissements, la municipalité aura à l'esprit un mode de fonctionnement des plus sobres.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes, les élus, les enseignants, le personnel communal, les membres des différentes associations, et tous ceux qui s'investissent auprès de nos concitoyens.

Je vous souhaite, ainsi qu'à votre famille et vos proches, une bonne et heureuse année 2023 et vous convie à la cérémonie des vœux.

Didier BRUHAY, maire



Vœux du Maire

Mr Didier Bruhay,
maire de Treffieux,
ainsi que les élus du conseil municipal,
ont le plaisir vous convier,

le vendredi 20 janvier 2023 à 19h30,

pour la présentation des vœux, suivie du verre de l'amitié dans la salle du
Temp Libre.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité.



Recensement

Recensement de la population 2023

du 19 janvier au 18 février 2023

Treffieux réalise le recensement de sa population

pour mieux connaître son évolution, ses besoins
et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Nous vous présentons nos agents
recenseurs, merci de leur réserver
le meilleur accueil !



Laura GOULAY



Michel GAUTIER



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels.

Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante!** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le jeudi 26 janvier 2023, contactez la mairie de Treffieux (tous les jours sauf le mercredi) téléphone : 02 40 51 48 19 - mail : mairie@treffieux.fr



Recensement de la population 2023

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

- ... mon logement ?**
Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?**
Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mon travail ?**
Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.
- ... mes habitudes de vie ?**
Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?**
Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de vos données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.
Pour en savoir plus sur le recensement de la population,
rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

Jean-Claude RAUX

DÉPUTÉ

des ruralités actives

6^{ème} circonscription de LOIRE-ATLANTIQUE

Le mot de votre député, Jean-Claude Raux

En juin dernier, je rendais mon écharpe de maire de Saffré pour endosser celle de député. Désormais, tout en gardant une forte proximité avec vous, sur le terrain, c'est aussi à Paris que je porte la voix des ruralités actives. Je siège à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales.

Les premiers mois de mon mandat ont été marqués par les conséquences visibles du réchauffement climatique, le contexte incertain en raison de l'inflation et des prix inouïs de l'énergie, des inquiétudes liées aux services publics ...

Je fonde la suite de mon mandat sur une méthode qui a toujours été la mienne : l'écoute, la contribution et la participation ouverte. Car ces combats pour l'avenir, nous devons les mener ensemble, à tous les niveaux.

Mon équipe parlementaire, Nadine Lucas, ma suppléante et moi-même nous tenons donc à votre disposition pendant les permanences, les réunions publiques et par l'ensemble des moyens habituels. Vous avez également la possibilité de suivre mon actualité via les réseaux sociaux et en vous abonnant à mon Fil'Actu.

Retrouvez l'ensemble de nos coordonnées pour nous contacter et d'ici là, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.

Jean-Claude Raux

Facebook : [@JClaudeRaux](#)

Twitter : [@JeanClaudeRaux](#)

Instagram : [@jeanclauderaux](#)

Fil'Actu sur inscription à permanence@jeanclauderaux.fr

Mail : permanence@jeanclauderaux.fr

Téléphone : 02 49 86 00 05

Dates de mes permanences : www.jeanclauderaux.fr



Téléthon

Le 16 Octobre 2022 a eu lieu la randonnée au profit du Téléthon.

Nous avons eu 147 participants malgré le temps maussade en début de manifestation.

Remerciements à toutes les associations qui ont œuvré à cette rando en tenant les postes : préparation, inscriptions, ravitaillement, sécurité, bar, sandwich ainsi que les pompiers pour une animation démontrant leur savoir faire qui a été regardée avec attention.

Merci aussi au Fournil de Treffieux pour le don de la brioche appréciée de tous et de la charcuterie du GAEC des Vallées.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 27 Janvier 2023 à 18h30, Salle du Temps Libre, à laquelle vous êtes invités.



Le Comité Inter Associatif de Treffieux

Veillées Graines d'Automne

Cette année, Treffieux a accueilli 2 spectacles du festival de Graines d'Automne.

Une première veillée le 24 octobre à La Pommerais à Treffieux chez Zoé et Valentin, accueillant Lior Shoov, une jeune artiste, proposant un spectacle atypique, à forte teneur poétique, dans lequel se croisent musique, théâtre et cirque.



Puis, le 28 octobre à La Védiais, à Treffieux, chez Lisa et Gaylord, à la ferme d'Obélias, avec un concert swing rock déglingo du groupe Nantais Miss Mandy and swing Kids.



Un franc succès pour ces deux événements qui ont affiché complet et laisseront de beaux souvenirs aux participants.

Belle prise à Gruellau

En novembre dernier, un pêcheur habitant à Plestan (22640), a sorti une carpe de 30,2kg après 1 heure de combat acharné.

Félicitation à ce dernier pour cette prise faramineuse.



Cérémonie du 13 novembre



Didier Bruhay, maire de Treffieux, et les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, ont prononcé un discours pour la commémoration de l'armistice de 1918 dont on célèbre le 104e anniversaire cette année.

Depuis 1922, le 11 novembre est une fête nationale, jour férié qui commémore la victoire et la paix, et également la journée d'hommage, depuis 2012, à tous les morts pour la France.

La matinée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

Bonne retraite Nelly

La municipalité souhaite une bonne retraite à Nelly Lebordais qui fût agent de la commune durant 18 ans.



Nous remercions également l'ensemble des agents municipaux pour leur travail accompli.



Nelly Lebordais et Ophélie Simon qui la remplace depuis le 1er septembre.

Sainte Barbe

Cette année, le Centre de secours a réalisé 214 interventions depuis la dernière sainte barbe, réparties de la façon suivante :

- 133 de secours à personne
- 26 accidents de circulation
- 46 incendies
- 9 opérations diverses

Félicitation à l'unique promu Jordan BERTHEBAUD, qui a fini au cours de l'année sa formation initiale, félicitation également aux formés, pour leur engagement permanent et sans oublier, Olivier BODIER qui reçoit l'appellation Adjudant-Chef.

Cette année, un sapeur-pompier a cessé son activité, il s'agit de Pierre – Adrien EGALON qui a mis fin à son engagement après 11 ans de service.

En parallèle de ce départ, deux arrivées au centre de secours, la 1ere classe, Ronan PIRIOT et l'adjudant-chef, Yves CROCHET.

Sainte Barbe du 26 novembre, avec la participation de la batterie fanfare "La Saint Vincent"



Restons vigilants

Dans la nuit du 27 novembre, les services techniques de la commune ont été visités.

Par chance, l'alarme s'étant déclenchée, les cambrioleurs ont pris la fuite sans rien voler, mais les dégâts sont là.

Ce même jour, d'autres ateliers municipaux de plusieurs communes du pays de Châteaubriant ont été visités par des cambrioleurs.



Un des portails vandalisés des services techniques de Treffieux

Astreinte Mairie
(week-end et jours fériés)

07 48 13 09 37



Gendarmerie de
Nozay

02 40 79 40 17

Nous appelons donc à la plus grande vigilance de tous et nous vous invitons à signaler tout regroupement suspect.

De plus, pour vos vacances, nous rappelons que vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances auprès de la gendarmerie.

Colis des Aînés

Les personnes âgées de plus de 85 ans, qui n'ont pas pu se rendre au repas des Aînés au mois de Mai, ont reçu chez eux un colis offert par le CCAS et distribué par les enfants du Conseil Municipal des Enfants, accompagnés de membres du CCAS.



23 cartes de vœux faites par les enfants de l'école La Hulotte ont été distribuées aux personnes âgées.

Remise des colis le 20/12/2022 chez



Robert MAISONNEUVE et Madeleine BRICAUD



Colis solidaires de Noël

Le 16 décembre avait lieu la collecte de colis solidaires de Noël pour les plus démunis, merci pour vos dons. Les colis ont été distribués dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Marché de Noël

Il s'est tenu cette année le dimanche 18 décembre, salle du Temps Libre, et a accueilli 13 exposants et 320 visiteurs.

Merci aux associations de l'ACAT et à la NALAT ainsi que les bénévoles pour leur travail.

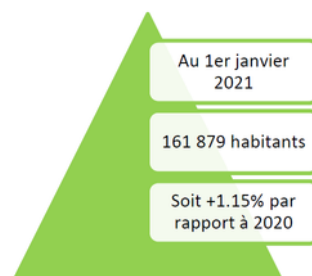


Rapport d'activité de la déchetterie

Rappel : Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique – SMCNA – est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), pour la gestion des déchets ménagers résiduels, travaillant pour le compte de collectivités adhérentes.

Il gère les déchets qui sont issus des 17 déchetteries réparties sur les 5 Communautés de Communes adhérentes :

- La Communauté de communes de la région de Blain (CCRB)
- La Communauté de communes de Nozay (CCN)
- La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG)
- La Communauté de communes Pontchâteau -St Gildas des Bois (CCPSG)
- La Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCES)



Pour l'année 2021, le SMCNA a traité sur son Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, situé sur la commune de Treffieux, un total de 32 912 Tonnes.

La déchetterie est un équipement important pour les collectivités. Elle complète le service aux usagers pour le tri et le traitement des déchets. L'année 2021 a permis de collecter 81 499 T de déchets, soit 503 kg/hab. Par comparaison, ce chiffre était de 428 kg/hab en 2020, soit une hausse de 19 %.

Cette hausse très importante reflète la reprise d'activité intense sur l'ensemble du territoire après la pandémie de COVID-19.

Pour plus d'informations, le rapport d'activité 2021 du SMCNA est en ligne sur le site internet : www.smcna.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

La déchetterie est ouverte le lundi, mercredi de 13H30 à 18H (été) / 13h30 à 17H (hiver) et le samedi de 9H à 12H30 et de 13H30 à 18H (été) et de 13H30 à 17H (hiver)

Déchetterie de Treffieux - Les Brioules
44170 TREFFIEUX



Contact SMCNA

9 rue de l'église
44170 Nozay
02 40 79 51 48
accueil@smcna.fr

Un jour, une histoire.

Dans un précédent bulletin, nous avons parlé de thé. Aujourd'hui, nous vous proposons des fleurs avec Aline Guillet, 39 ans, installée sur la commune depuis 13 ans et artisan fleuriste à Treffieux.



J'ai passé un BEPA (brevet d'études professionnelles agricole) horticole, un CAP fleuriste et un Brevet Professionnel fleuriste. Pendant mes études, j'ai été apprentie dans une exploitation avec serres puis en boutique de fleurs.

En 2007, je suis devenue employée dans une boutique à Saint-Herblain.

Puis, lorsque j'ai eu mes enfants, j'ai fait une petite pause pour m'occuper d'eux.

Flower Truck

En 2016, j'ai eu une idée d'un camion de fleurs pour proposer un service de fleurs à toutes les petites communes environnantes.

J'ai proposé ce petit plus de proximité avec mes tournées à Vay, La Grigonnais, Abbaretz, Saint Vincent des Landes, Moisdon la Rivière, Le Gavre et bien sur Treffieux.

La boutique

En 2020, j'ai vu naître la concrétisation d'un projet de petit commerce de proximité qui permettait de dynamiser le bourg de Treffieux et de faire évoluer mon activité, de proposer un plus large choix de produits et d'accueillir ceux d'autres artisans locaux (céramiques, petits meubles et objets relookés, dessins et peintures...).

J'ai toujours aimé les fleurs et j'adore tout dans mon métier, que ce soit le lien avec la clientèle, la création de compositions ou bouquets, faire plaisir à mes clients qui sont toujours sympathiques.

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur le Maire, ses adjoints et les membres du Conseil Municipal de m'avoir permis d'ouvrir ma boutique, ainsi que les habitants de la commune et des communes voisines de me suivre et de me soutenir dans mes projets professionnels.



État Civil

Du 1er juillet 2022 au 31 octobre 2022

Naissances

(parution sur accord des parents)

Jun BEDUNEAU, née à Châteaubriant le 8 septembre
Louna LE BARBIER, née à Châteaubriant le 10 octobre
Giulia VERGNAUD, née à Nantes le 16 octobre
Mya ROUSSEAU TROGER, née à Nantes le 18 octobre

Décès

Thiery PASCAL, décédé le 4 juillet
Béatrice BOURDAUD, décédée le 7 juillet
Michel CHASLES, décédé le 29 juillet

Mariages

Alexis GAUTRENEAU et Katarina LARDEUR, le 9 juillet
Clément CHEVALIER et Charlotte PHILIPPOT, le 3 septembre

Permis de construire

autorisés du 1er juillet 2022 au 31 octobre 2022

- Création de 4 logements intermédiaires et de leurs garages situés Rue de la Libération : ATLANTIQUE HABITATIONS
- Construction d'une maison individuelle au 2 Rue des Chaumines : BOILEAU Alban et BOURDEAU Séverine
- Construction d'un garage avec appentis et atelier au 7 Rue du Don : BRUNET Lise-Marie et LEROY Mathéo
- Construction d'une maison individuelle au 89 les Bordeaux : EPAULE Mickaël
- Construction d'une maison individuelle au 1 Allée des Semailles : BOUREZZAK Abdelilah et Vanessa
- Construction d'une maison individuelle au 5 Allée des Semailles : LAVOLÉE Théo
- Construction d'une maison individuelle au 9 Allée des Semailles : GUILLO Tiffany
- Extension d'habitation et garage, édification d'une clôture au 10 Rue du Stade : BERGOT Antonin
- Extension en appentis au 106 Rue des Rivières : ROUX David et MARTEL Elodie
- Construction d'une maison individuelle au 30 Rue du Don : DANIEL Germain et Noémie



Le petit mot de kristell

Le 1er réinventer rural

Qu'est ce que c'est ?

En 2016, l'ensemble de la Communauté de communes de Nozay dépasse les 15000 habitants et les élus notent un grand manque de logements ; il faut donc anticiper l'avenir.

La collectivité répond donc à un appel à manifestation d'intérêt de l'État intitulé « mieux vivre en périurbain ». Il a donc fallu présenter un projet innovant par commune afin d'être sélectionné ; c'est de là qu'est né le premier « réinventé rural ».

Une première en France !

Quels bâtiments sont concernés ?

Les bâtiments concernés par ce projet à TREFFIEUX sont l'ancienne poste (en face de la mairie) et le corps de ferme situé à côté.

En quoi consiste ce projet dans notre commune ?

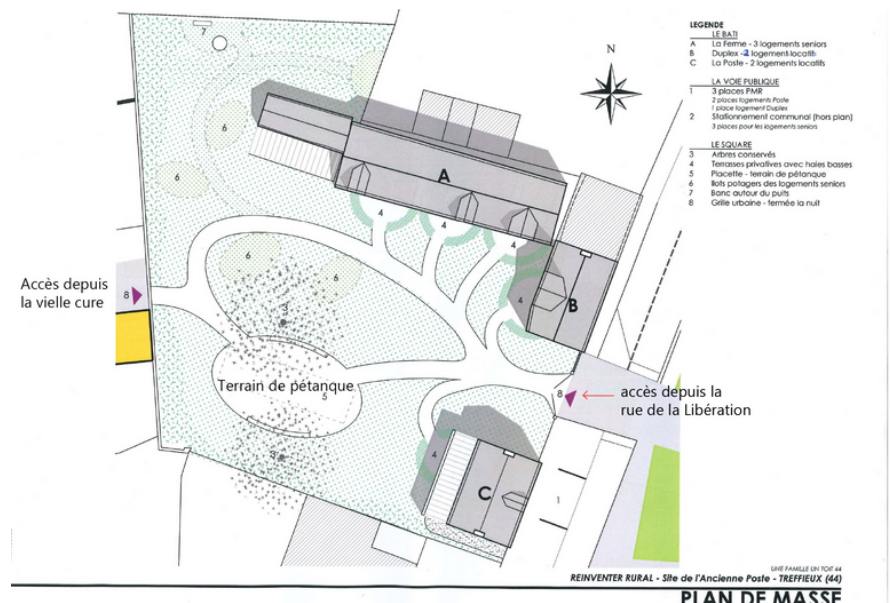
Construire différemment (matériaux, habitat participatif...)

Imaginer de nouvelles façons de vivre et de nouveaux usages (mutualiser certains espaces, favoriser les mobilités douces, penser l'intergénérationnel...)

Les bâtiments sélectionnés, de part leur situation géographique dans le bourg, permettent de revitaliser le bourg en réutilisant d'anciens bâtiments non occupés avec un espace paysager en cœur de bourg à préserver et à repenser.

Il sera envisagé dans l'ancienne poste, deux logements, et dans l'ancien corps de ferme, 5 logements. Tous ces logements seront à faible loyer et destinés pour une partie à des personnes âgées .

Ces habitations s'articuleront autour d'un square ouvert au public qui reliera l'ancienne cure aux écoles afin de créer une atmosphère de partage et de rencontres intergénérationnelles entre nos jeunes écoliers du quartier des chaumains (lotissement), les promeneurs et joueurs de pétanque (terrain de pétanque ombragé) et nos futurs locataires.



Depuis la réalisation du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni trois fois :
le 11 juillet, le 12 septembre et le 10 octobre.
La commission information a choisi de publier les relevés des délibérations prises par le conseil municipal.
L'intégralité des procès-verbaux est consultable sur le site internet de la commune
ou en mairie pendant les heures d'ouverture .

Conseil municipal du 11 juillet 2022

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1 - NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

VU l'article L 2121-29 du CGCT,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,
CONSIDÉRANT que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de TREFFIEUX ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - COÛT DE FONCTIONNEMENT ÉCOLE PUBLIQUE 2020-2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le coût de fonctionnement de l'école publique ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2020-2021 :

- **903,66 €** par enfant de l'école maternelle
- **316,93 €** par enfant de l'école élémentaire

3 - FOURNITURES SCOLAIRES : BONS COLLEGIENS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

RECONDUIT la participation de la commune aux fournitures scolaires pour les collégiens (et assimilés) domiciliés sur la commune, et en fixe le montant à 25 euros par élève sous forme de bon d'achat au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Cette participation s'effectuera au choix des familles, dans un des commerces de la région de Châteaubriant acceptant ces bons.

4 - PARTICIPATION 2EME TRIMESTRE 2022 ASSOCIATION AMIS DE GRUPELLAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 1 250 € la participation demandée à l'association Les Amis de Gruellau pour le deuxième trimestre 2022.

5 - SYDELA

• Travaux La Cassière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer l'accord de participation financière

DÉCIDE de solliciter le remboursement à hauteur de 30% de la participation Commune pour la réalisation du génie civil de télécommunications auprès du demandeur

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

• Travaux Allée des Semailles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer l'accord de participation financière

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

6 - POLLENIZ : VESP'ACTION (SCHEMA COMMUNAL FRELON ASIATIQUE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune au dispositif VESP'Action, schéma intercommunal pour une limitation des risques liés au frelon asiatique proposé par l'association POLLENIZ

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association POLLENIZ relative à la lutte contre le frelon asiatique et à la destruction des nids actifs

DIT que la commune prend en charge le remboursement des frais de destruction des nids, sauf un forfait de 20 euros qui reste à la charge du propriétaire du terrain privé sur lequel se situait le nid.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY

• Groupement de commandes achat papier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE que la commune adhère de nouveau au groupement de commandes

AUTORISE le maire à signer la convention de groupement de commandes de papier avec la Communauté de Communes et les autres entités intéressées

ACCEPTE que la Communautés de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et ait la qualité de pouvoir adjudicateur.

Relevé de décisions affiché le 12 juillet 2022

Conseil municipal du 12 septembre 2022

*_*_*_*_*_*_*_*

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Commissions municipales, intercommunales et représentations syndicales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE comme suit la composition des commissions municipales suivantes :

URBANISME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES, ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS, ENERGIES RENOUVELABLES, TOURISME, EQUIPEMENTS, PATRIMOINE BATI, TRAVAUX PUBLICS	Gérard BRAUD Kristell LE DREFF Quentin FILLAUDEAU Pierre-Yves FREDOUILL Philippe DANIEL Johanna PAPIN
AMIS DE GRUELLEAU	(Didier BRUHAY) Kristell LE DREFF Gérard BRAUD Philippe DANIEL Johanna PAPIN Emilie SEGURA Yves SCHNEIDER

Communauté de Communes de Nozay

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas remplacer Monsieur Valentin YVENAT à la commission Environnement ;

DÉSIGNE Monsieur Gérard BRAUD pour siéger Commission Aménagement en remplacement de Monsieur Valentin YVENAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Johanna PAPIN, membre titulaire au SIAEP, en remplacement de Monsieur Valentin YVENAT.

1.2. Correspondant incendie et secours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉSIGNE Monsieur Quentin FILLAUDEAU, correspondant incendie et secours.

1.3. Enquête publique La Védiais – Fresnay

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de céder le chemin rural dit de La Védiais, d'une contenance de 55 m², au profit des acquéreurs de la propriété de M. et Mme PHILIPPOT qui en ont fait la demande ;

RAPPELLE que cette cession se fera à l'euro symbolique ;

RAPPELLE que l'ensemble des frais inhérents à cette cession sera à la charge du demandeur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de déclasser la partie de la voie communale n°5 qui jouxte la propriété de M. et Mme ETIENNE ;

DÉCIDE de céder ladite parcelle dont la contenance sera arpentée par un géomètre à M. et Mme ETIENNE qui en ont fait la demande ;

RAPPELLE que cette cession se fera à l'euro symbolique ;

RAPPELLE que l'ensemble des frais inhérents à cette cession sera à la charge du demandeur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

1.4. Occupation du domaine équipements techniques ORANGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ les termes de l'avenant à la convention d'occupation du 13 octobre 1986 avec ORANGE ;

ACCEPTÉ les termes du bail portant mise à disposition d'un terrain à TOTEM France ;

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer lesdits documents.

1.5. ONF : coupes de bois 2023 GRUELLEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette en 2023 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de Treffieux	1.C	3,12	Sanitaire (AS)	Vente

DIT que la coupe sera vendue à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport avec cette opération.

2 - FINANCES

2.1. Décision Modificative n°1 – Budget Commune

FUNCTIONNEMENT DEPENSES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
60612	Electricité	22.000,00	10.000,00
60613	Chauffage urbain	8.000,00	15.000,00
6237	Publications	3.000,00	1.000,00
62878	Redevance à autres organismes	3.500,00	1.000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		27.000,00
6413	Personnel non titulaire	15.000,00	11.000,00
6451	Cotisations URSSAF	40.000,00	4.000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	50.000,00	1.500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL		16.500,00
66111	Intérêts réglés à échéance	10.000,00	500,00
66	CHARGES FINANCIERES		500,00
	TOTAL		44.000,00

FUNCTIONNEMENT RECETTES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
7067	Redevance des services	60.000,00	8.500,00
70	PRODUIT DES SERVICES		8.500,00
73111	Impôts directs locaux	275.000,00	25.500,00
73	IMPOTS ET TAXES		25.500,00
74121	Dotations Solidarité Rurale	60.000,00	10.000,00
73	DOTATIONS		10.000,00
	TOTAL		44.000,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article Chapitre	Libellé	Budget	DM N°1
204158	Autres groupements	26.000,00	35.000,00
204	SUBV EQUIPEMENT VERSEES		35.000,00
2313	Constructions	552.996,15	-35.000,00
73	IMMOBILISATIONS EN COURS		-35.000,00
	TOTAL		0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

2.2. Dispositions location des salles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les dispositions qui suivent pour les associations communales, quelle que soit la salle :

- Une mise à disposition gratuite le week-end ;
- La deuxième mise à disposition le week-end à demi-tarif ;
- Deux mises à dispositions gratuites en semaine

2.3. SYDELA : dessertes du projet de construction Atlantique Habitations

Proposition du SYDELA :

	Coût travaux HT estimé	Participation Commune HT
Réseau électrique BT	4 334,93 €	2 600,96 €
Génie civil de télécommunication ICE	1 604,20 €	1 283,36 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les accords de participation financière

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2.4. Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer la proposition d'accompagnement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de NANTES SAINT-NAZAIRE

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.5. Travaux de voirie

• Curage des fossés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis avec l'entreprise TP RICHARD (Ruffigné) pour un montant de 5 800,00 € HT.

• Point A Temps Automatique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis avec l'entreprise SAUVAGER (Châteaubriant) pour un montant de 5 100,00 € HT.

• Enduit monocouche gravillonné

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis avec l'entreprise HERVE TP (Juigné-les-Moutiers) pour un montant de 6 750,00 € HT.

2.6. Subvention exceptionnelle NALAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 30 € à la NALAT

3. INFORMATIONS

Communauté de Communes : rapport d'activités du service Public de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2021 du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

Relevé de décisions affiché le 13 septembre 2022

Conseil municipal du 10 octobre 2022

*_*_*_*_*_*_*_*

1 - OFFICE DE TOURISME ERDRE CANAL FORÊT : SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention telle que présentée en annexe

DÉSIGNE Frédéric ROBERT, référent technique

2 - SYDELA : MODIFICATION DES STATUTS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Vu la délibération n°2020-63 du Comité syndical du 5 novembre 2020, modifiant les statuts du SYDELA,

Vu les statuts du SYDELA en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2021,

Vu la délibération n°2022-73 du Comité syndical du 21 septembre 2022, modifiant les statuts du SYDELA,

Considérant dans un premier temps, qu'un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire Atlantique » dit TE 44, a été approuvé par le Comité syndical du SYDELA.

Considérant dans un second temps, que pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est nécessaire de créer une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés, Considérant qu'il est nécessaire que chaque membre du syndicat approuve la proposition de modification soumise par le SYDELA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique »

APPROUVE les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

3 - CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU RISQUE STATUTAIRE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5 et l'article 8 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.

Vu le Code de la commande publique.

Le Maire expose :

La collectivité a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

La collectivité adhère au contrat groupe en cours résilié au 31 décembre 2022. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offres ouvert engagée selon les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, les conditions obtenues ne convenaient pas à la collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique est habilité à souscrire pour le compte de la collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès

Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)

Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

Accidents du travail - Maladies professionnelles

Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1er janvier 2023**

Régime du contrat : **Capitalisation**

4 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOZAY : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, ci-annexée, ainsi que toute modification ultérieure, sous réserve qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide de conserver le même nombre d'adjoints, à savoir 4 (quatre) ; décide de pourvoir au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat ; entérine que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 3ème adjoint ; décide d'acter les éléments sis-visés avant les opérations de vote.

Relevé de décisions affiché le 13 octobre 2022

Conseil municipal du 7 novembre 2022

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1 - FINANCES

1.1 - Devis pour la mise en sécurité électrique de l'église

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer le devis de BODET CAMPANAIRE pour un montant de 2 236 € HT.

1.2 - Action sociale

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale, Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une aide complémentaire aux prestations sociales proposées par le CNAS, à savoir l'octroi d'une carte cadeau KADEOS, EDENRED, d'un montant de 60 € aux agents stagiaires, titulaires et contractuels, à temps complet ou non complet, présents au moins trois mois pour l'année en cours, à l'occasion de Noël.

1.3 - Rémunération des agents recenseurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer 2 postes d'agents recenseurs

DÉCIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- Par bulletin individuel rempli : 1.80 €
- Par feuille de logement remplie : 1,20 €
- Formation : 8 heures au taux du SMIC en vigueur
- Frais de déplacement : forfait de 100 €

2 - SAUR : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET LA MESURE DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de reconduire la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit/pression des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR pour la période du 21 mai 2023 au 21 mai 2027

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention

3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY : ZONE D'ACTIVITÉ DE LA CHÂTAIGNERAIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le prix de vente de la parcelle ZM0344 à 5 €/m²

Relevé de décisions affiché le 8 novembre 2022

Infos pratiques

J'AI BESOIN D'UNE CONSULTATION CHEZ UN MEDECIN

***En cas d'urgence vitale ou de besoin la nuit ou le week-end, contacter le 15 ou le 116 117**

Logos: ARS Loire-Atlantique, Assurance Maladie, CPTS

Le Relais des Aidants



Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, de Parkinson, AVC... C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser. Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

Dans cette optique, nous proposons également des activités :

- Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche
- Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial,
- relayage pour vous permettre de vous absenter de votre domicile,
- sorties pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes,
- réflexologie pour s'octroyer une détente et un mieux-être
- ...

Toutes nos activités sont gratuites et sur réservation. Nous sommes à votre écoute, alors n'hésitez plus, appelez-nous !

Alfa Répit – Le Relais des Aidants

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants

Contact : 02.40.66.94.58 // Mail : contact@alfarepit.fr

ATELIERS PEPS Euréka

GARDEZ VOTRE MÉMOIRE EN PLEINE FORME

10 ateliers pour travailler votre mémoire du 1 mars au 10 mai 2023
Ouvert à tous, à partir de 55 ans

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

TOUS LES MERCREDIS DE 09H30 À 12H NOZAY

Logos: Bien Vieillir, Animateur Associatif, Cersat, Nozay, etc.



Objets malins et accessoires innovants au service des seniors

Aujourd'hui, de plus en plus d'objets et d'accessoires innovants viennent simplifier le quotidien des seniors pour bien vieillir chez soi. Mais comment s'y retrouver face à la multiplicité des offres?

On connaît l'association SOLIHA pour apporter son expertise aux projets liés à l'amélioration de l'habitat. Aujourd'hui, SOLIHA complète ses services en proposant l'intervention gratuite à domicile d'un ergothérapeute (pour les personnes de 60 ans et plus.) Elle a pour objectif de faciliter l'acquisition d'équipements et d'objets favorisant l'autonomie à domicile.

Rôle de SOLIHA : Informations et conseils personnalisés, démonstrations et essais à domicile, aide au choix et à la prise en main, aide à la recherche de financements. Après un recueil de vos besoins et de vos attentes, l'ergothérapeute vous accompagne de A à Z jusqu'à l'acquisition finale du ou des objets adaptés à votre situation. Cet accompagnement individuel et personnalisé est soutenu par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Loire-Atlantique.

Pour toutes informations et rendez-vous à domicile

SOLIHA

contactez-nous !

Planche de bain, poignée ergonomique, ouvre-bocal automatique, éclairage à détection de mouvement, prise télécommandée, etc... autant d'ingéniosités qui aident à rester autonome.



SOLIHA

Tel : 02 40 44 99 52

Mail : conseil.ergo@solihapl.fr

Activités physiques Bien Vieillir

- Forme et bien être, pratique des exercices adaptés
- Equilibre, mémoire, coordination, cardio, entretenir ses capacités
- Agir pour sa santé
- Partager des moments de convivialité
- Encadrement assuré par un éducateur sportif diplômé, certifié activités physiques adaptées

Chaque Jeudi de 15h00 à 16h00

A TREFFIEUX (44)

Etang de Gruellau - parking entrée camping
Ou salle de temps libre, rue de la Libération

Renseignements-inscriptions
Philippe Guyot - éducateur sportif - Tel 06 43 45 73 20

1 séance découverte offerte

Logos: Fédération Française EPGV, Comité Départemental Loire-Atlantique, Loire Atlantique



L'accès facile à l'informatique pour tous, voyants, déficients visuels, non voyants

L'association ACIAH propose des ateliers informatiques pour vous accompagner dans la prise en main de votre ordinateur. Que vous soyez débutant ou non, vous trouverez, dans une ambiance conviviale, un accompagnement personnalisé pour vous guider dans vos démarches administratives, pour le transfert de vos photos de votre téléphone à votre ordinateur, pour faciliter l'accès à votre messagerie ...

N'hésitez pas à nous contacter, nous intervenons dans les communes d'Abbaretz, Châteaubriant, Erbray, Issé, Nozay, Rougé, Sion les Mines, Soudan, Treffieux et d'autres si demande.
Le calendrier des ateliers informatiques est consultable sur le site <https://aciagh.xyz>
N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions :
B. Pierrisnard : 06 50 04 98 95
B. Poiraud : 09 77 81 55 98



Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.

Accueil du Public sur Rendez Vous

N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant

10A, Rue d'Ancein - 44110 CHATEAUBRIANT

Tel. 02 28 04 05 85

Mail : clicedupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

Annuaire Artisans Commerces Entreprises

Agence Jérôme Immobilier

(conseil en immobilier)
NICOL Audrey
Tél : 06 38 39 66 88
(Agence de Châteaubriant et en 2023
Agence de Saint Vincent des Landes)
Mail : audrey.immobilier44@gmail.com

Détente et soins

(digitopuncture, détente et soins)
FERRÉ Véronique
14, Rue du Stade
Tél : 06 33 17 15 87
Mail : veronique.relaxation@gmail.com

Les Escargots du Don

ANVROIN David
La Maison Neuve
Tél : 06 11 97 12 72
Mail : escargotsdudon@gmail.com

A vos meubles

(relooking de meubles)
JUTARD Magalie
La Gare, Route d'Abbaretz
Tél : 06 81 50 72 00
Mail : avosmeubles@orange.fr

Esprit Bois Construction

FERRÉ Jonathan
69, Impasse des Jardins
Tél : 06 79 75 81 47
Mail : espritboisconstruction@gmail.com

Les Industries Trovac Europe

(distribution aspiration centralisée)
16, Rue du Stade
Tél : 02 40 51 44 60
Mail : info@trovac.eu

Atelier GEMBU

(création céramique)
FORT SEGURA Emilie
19, Rue de la Libération
Tél : 06 19 36 72 45
Mail : atelier.gembu@gmail.com

Fleuriste CREALINE

GUILLET Aline
2, Place Saint-Grégoire
Tél : 06 65 58 23 11
Mail : crealinefleuriste@laposte.net

Les Landes Vivantes

(ferme pédagogique, production de
fruits et de thé)
BERNARDI Thomas
Sainte-Marie
Tél : 06 25 36 95 55

Atelier métal

(métallerie ferronnerie)
YVENAT Valentin
Tél : 07 81 80 52 27
Mail : contact@metal-o.fr

FREE' SON

(location de salle avec scène et
cuisine aménagée)
CIRONE Martine
20, Rue du Soleil Levant
Tél : 06 21 10 66 95
Mail : sas.freeson@outlook.fr

Multi services aux particuliers et professionnels

(auto-entrepreneur)
HOUSSAIS Mickaël
20, la Morlais
Tél : 06 89 38 67 59
Mail : mickael.houssais4@orange.fr

Atelier Métal Service

(métallerie serrurerie)
PASQUIET Tymo thé
Les Bordeaux
Tél : 06 61 22 68 15
Mail : pasquiet.tymothe@gmail.com

Garage AUTO TG

GUILLOTO Théo
La Gare
Tél : 02 40 51 04 11
Mail : garage.treffieux@gmail.com

Optimhome Conseillers en immobilier

ANGUILÉ Childéric
Tél : 06 61 33 59 09
Mail : childeric.anguile@optimhome.com

Atelier de vannerie LA SOURCE

(fabrication d'objets utilitaires et
décoratifs en osier)
CHARONNAT Laure
285 La Mulnais
Tél : 06 72 98 90 92
Mail : vannerie.lasource@gmail.com

GRK CONSEIL

(Immobilier & crédits)
RICHTER Gaëlle
Tél : 06 19 33 46 09
Mail : gaelle.richter@grkconseil.fr

Psychanalyste non médical, praticienne en EMDR thérapie et hypnose éricksonienne

BRISSON Adeline
5 rue de la Raballerie
Tél : 06 72 85 08 47

Aux Trois Fiefs

(café/épicerie/dépôt-retrait colis
mondial relay)
SCHNEIDER Yves et FRANCOIS Jonathan
2, Rue de la Libération
Tél : 02 40 87 68 70

Id'Ô Concept Audrey

(décoration d'intérieur et design
d'espace)
Tél : 06 38 39 66 88
Mail : idoconcept.audrey@gmail.com

Récup'rmc

(Réparation matériel)
RONDINEAU Jean-Louis
301, La Morlais
Tél : 06 79 43 24 25

Belle chez soi

(esthéticienne à
domicile/prothésiste ongulaire)
Mme BOURRY
La Gare
Tél : 06 67 06 34 59

Jouannet peinture

JOUANNET Emmanuel
Tél : 06 76 53 67 38
Mail : Jouannetp3105@gmail.com

Commerces ambulants

vente le jeudi matin sur la Place de la
Mairie

La Galette de Steph

HOGREL Stéphane
Tél : 06 06 53 15 82

Boulangerie Le Fournil de Treffieux

2, Rue du Soleil Levant
Tél : 02 28 05 92 82
Mail : lefournildetreffieux@gmail.com

KLD

(dessinatrice en bâtiment)
LE DREFF Kristell
La Gominais
Tél : 06 68 29 59 62
Mail : kld-projets@orange.fr

Si vous n'êtes pas sur l'annuaire
des artisans, commerces et
entreprises de la commune, et que
vous souhaitez y paraître, veuillez
vous faire connaître auprès de la
mairie.

Jeux

1	8	7	6	5	3	4	9	2
6	2	9	7	4	8	1	3	5
3	5	4	9	1	2	7	6	8
9	7	3	5	8	1	2	4	6
4	1	8	2	3	6	5	7	9
5	6	2	4	9	7	8	1	3
7	4	5	3	2	9	6	8	1
2	9	1	8	6	4	3	5	7
8	3	6	1	7	5	9	2	4

8	5	1	4	7	6	2	3	9
9	7	2	8	1	3	5	4	6
3	6	4	2	9	5	7	1	8
5	2	3	9	6	1	4	8	7
1	8	6	7	4	2	3	9	5
7	4	9	5	3	8	1	6	2
4	9	5	1	8	7	6	2	3
6	1	7	3	2	9	8	5	4
2	3	8	6	5	4	9	7	1

Solutions des jeux du
bulletin n°7 de septembre 2022

7	6	8	2					5
	4				1			6
3		9					2	
4			7	1				
	2						6	
				9	8			7
	7				3		8	
9			3				7	
2				6	4	5	9	

Solutions dans le prochain bulletin

		3		1	2	5		
					9	1		
				3	4		8	6
	8				7	4		
	3		1		6		9	
		7	9				1	
8	7		2	9				
		9	7					
		6	4	5		3		

Administrations & Services



Horaires mairie

Lundi : 9h00 à 12h30

Mardi : 9h00 à 12h30

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h00 à 12h30

Vendredi : 9h00 à 13h30

14 rue de La Libération

Tél : 02 40 51 48 19

Mail : mairie@treffieux.fr

Prochaines parutions :
La Gazette Treffiolaise n°10 mars
2023
Bulletin Municipal N°9 mai 2023
Date limite de dépôt de vos articles :
La Gazette : 15 février
Bulletin : 1er avril
à l'adresse suivante :
mairie@treffieux.fr

Directeur de la publication : Didier BRUHAY
Rédaction : Commission Information et Communication
Crédits photographiques : Mairie – Associations sauf mention
Tirage : 500 exemplaires
Conception graphique : Mairie de Treffieux
Impression : AAGIR – Nozay
Dépôt légal : à parution